



La loi bancaire du 28 juillet 2013

Au terme de six mois d'échanges, le Parlement a adopté le 18 juillet 2013 la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui peut se résumer en 100 mesures (cf. document du Ministère de l'Économie et des Finances, www.economie.gouv.fr/files/reforme-bancaire-100-mesures.pdf).

La loi cantonne dans une filiale séparée les opérations menées par les banques sur les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul intérêt. Elle renforce les pouvoirs de contrôle et d'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'ACP qui devient l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La nouvelle loi permet aux Collectivités de créer leur propre agence de financement dotée d'une filiale qui exercera une activité de prêt. S'agissant de la protection du consommateur, la loi plafonne certaines commissions d'intervention prélevées par les banques et développe l'information sur l'assurance emprunteur. Enfin, la loi prend diverses mesures pour améliorer le traitement du surendettement et contrer les dérives financières ainsi que les paradis fiscaux.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 1^{er} août 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires, et en particulier celles du crédit, demeurent atones (...). Dans le même temps, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité économique. Notre politique monétaire vise toujours à maintenir une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique qui devrait intervenir avant la fin de l'année et en 2014. S'agissant de l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire (...). Après six trimestres de contraction du PIB dans la zone euro, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration modeste par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité à des niveaux faibles. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail reste morose (...). S'agissant de l'analyse monétaire, l'expansion monétaire sous-jacente et, en particulier, la croissance du crédit sont demeurées atones en juin (...). La faible dynamique des prêts continue de traduire essentiellement le stade actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 31 juillet, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en juin 2013. Dans l'UE27, le taux de chômage a été de 10,9 %, en légère baisse par rapport à mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à juin 2012, où ils se situaient respectivement à 11,4 % et 10,5 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1- Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000026795365&type=general>

La loi organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. La loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) qui deviendra l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) aura ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

2 - Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

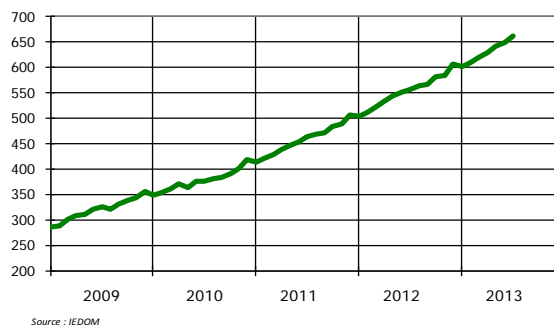
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000027778086&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id> A compter du 1^{er} août 2013, les taux du Livret A, du Livret bleu, du Livret de développement durable (LDD) sont ramenés de 1,75% à 1,25%, le taux du Livret d'Épargne Populaire passe de 2,25% à 1,75% et le taux du CEL (hors primes d'état et avant prélèvements sociaux) est ramené de 1,25% à 0,75%.

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

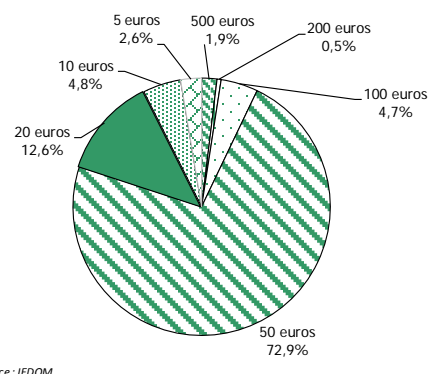
Les émissions nettes

Les émissions nettes de billets ont augmenté de 11,1 millions d'euros après +8,9 millions d'euros le mois précédent (soit +1,7 % après +1,4 % en juin). Elles s'établissent à 661,5 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent une tendance à la hausse plus marquée : +2 % (après +1,5 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte depuis la mise en circulation de l'Euro a franchi le seuil des 12 millions dans le courant du mois de juillet ; 73 % d'entre eux sont constitués par la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant évolué plus dynamiquement en nombre qu'en montant au cours du mois, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île se déprécie de 15 centimes et s'établit à 54,9 € au 31 juillet 2013.

Emissions nettes cumulées de billet au 31 juillet 2013
En millions d'euros



Répartition des billets en nombre au 31 juillet 2013



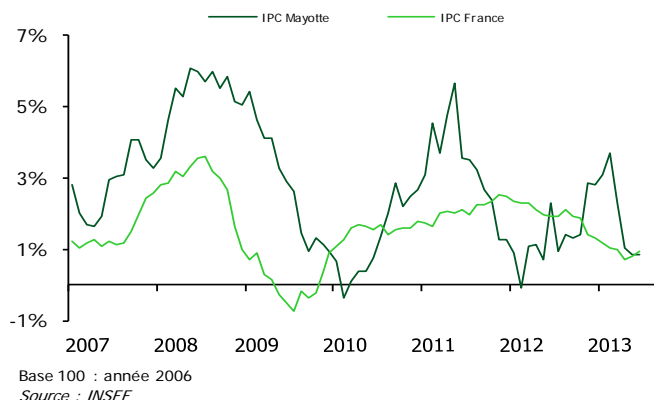
BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les prix augmentent de 0,3% en juin

L'Indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,3% en juin sous l'effet de la hausse des prix des services aux ménages (+1,3%) et en particulier de ceux de la restauration (+6,1%) et des transports et communications (+2,9%). Les prix des produits alimentaires et des boissons, ainsi que ceux des produits manufacturés, qui ont un poids important dans l'IPC, sont en revanche en diminution de 0,2%. Par ailleurs, sur le mois, les prix de l'énergie diminuent de 0,2% et ceux du tabac restent stables.

En glissement annuel, la progression de l'IPC atteint +0,9%. Cette fois, ce sont les prix des produits alimentaires et boissons (+3,4%) qui contribuent le plus fortement à cette croissance, les prix des services aux ménages n'augmentant que de 0,8%. Les prix des produits manufacturés baissent de -1,0%, ceux de l'énergie de -0,9%, tandis que les prix du tabac augmentent de 9,3%.

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Projet de budget européen approuvé par le Parlement : 200 millions d'euros prévus en faveur de Mayotte

À la suite de l'accord politique du 27 juin 2013 entre le Parlement, la présidence du Conseil et la Commission sur le Cadre financier pluriannuel, le projet de budget 2014-2020 de l'Union européenne a été approuvé par le Parlement, le 3 juillet. Le budget, pour un montant total de 960 milliards d'euros en crédits d'engagement (913 milliards pour les paiements), fera l'objet d'un vote final à l'automne prochain. Les priorités fixées par le Parlement sont le transfert des fonds entre les années et entre les postes de dépenses, une révision à mi-parcours en 2016 et l'évaluation du système de financement.

Un montant de 200 millions d'euros est prévu en faveur de Mayotte dans le cadre des fonds structurels, le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen. L'île pourra également percevoir des financements au titre de la pêche, de l'initiative jeunesse (« initiative pour l'emploi ») et du Fonds européen agricole pour le développement rural. Ainsi, selon Monsieur Dacian COLOS, le Commissaire européen à l'agriculture et au développement durable, en visite à Mayotte les 28 et 29 juillet 2013, l'île pourra prétendre à un financement de 110 à 120 millions d'euros dans le cadre du Programme opérationnel spécifique à l'éloignement et de l'insularité (POSEI) et du Fonds de développement durable.

La construction déstabilisée par une pénurie de ciment

La saisie de 6 000 tonnes de ciment comportant un taux de chrome VI supérieur à 0,0002% et donc non conforme aux normes européennes a entraîné d'importantes perturbations dans le secteur de la construction. Pour faire face à la pénurie de ciment et aux difficultés engendrées pour les entreprises du BTP, la Préfecture a mis en place un certain nombre de mesures. La Direction des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Mayotte (DIECCTE) a organisé le lundi 29 juillet, une réunion avec les acteurs économiques concernés (importateurs de ciment, représentants de la Confédération de l'artisanat et des

petites entreprises du bâtiment (CAPEB), de la Fédération mahoraise du bâtiment et des travaux publics (FMBTP) et des douanes afin de présenter un dispositif de chômage partiel. Toute entreprise, ne pouvant plus occuper ses salariés à cause de la pénurie, a ainsi la possibilité de se voir rembourser l'allocation spécifique (1,5€ par heure, soit la moitié des indemnités versées) pour les heures effectivement chômées. Par ailleurs, la capacité d'ensilage a été augmentée de 200 à 350 tonnes par jour et s'appliquera dès les prochains approvisionnements en ciment attendus pour début août.

Décisions gouvernementales présentées lors de la visite de la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

Les 7 et 8 juillet, la fonction publique mahoraise a accueilli la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, Madame Marylise LEBRANCHU. Au cours de son déplacement, la Ministre a annoncé aux organisations syndicales les décisions gouvernementales concernant la situation des agents fonctionnaires. Outre le taux d'indexation de 40% (porté d'ici 2017 et avec un bilan de mi-parcours à réaliser en 2015 pour évaluer l'impact de l'indexation sur les emplois de la fonction publique à Mayotte) qui sera mis en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, les congés administratifs vont être remplacés par les congés bonifiés comme dans les autres Départements d'Outre-mer (DOM) et l'indemnité d'éloignement par l'indemnité de sujétion géographique. A compter du 1^{er} janvier 2014, l'affectation ne sera plus limitée à une durée de deux ans renouvelable une fois. En outre, la création d'un groupe de travail permettra d'assurer le suivi des accords de 2009 en matière de titularisation et de corps transitoires. Des mesures pour favoriser l'emploi local dans la fonction publique seront également mises en place à partir des conclusions tirées du rapport du député Patrick LEBRETON qui sera rendu au Premier ministre en septembre prochain.

Achèvement du nouveau pont de la Kwalé

Autorisé en 2010, le remplacement du pont Kwalé s'est achevé le 2 juillet, après de nombreux reports de la livraison. Les travaux avaient repris en novembre 2012 après 10 mois de réparation des fondations. Après la réception des pieux en 2013, la construction a pu se terminer et permettra d'améliorer les conditions de circulation entre les communes de Tsounzou I et Tsoundzou II. Le pont comporte à présent deux voies et le tonnage des poids lourds n'est plus limité. Le coût de cette construction serait estimé à 6,3 millions d'euros. L'ancien pont doit être rénové et reprendre sa fonction initiale de pont de secours.

Lancement de l'appel à projets « Estimation de biomasse halieutique des bancs du Geyser, de la Zélée et de l'Iris »

Dans le cadre du X^e FED régional, le Conseil régional de Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) se sont engagés à construire une « gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des Iles Éparses ». À ce titre, huit actions ont été identifiées, parmi lesquelles figurent des inventaires de la biodiversité des zones marines attractives pour les activités de pêche, le suivi de l'état de santé de ces écosystèmes et le développement d'indicateurs mesurant l'impact des activités humaines sur ces écosystèmes. La première campagne d'actions a été lancée le 10 juillet avec un appel à projet pour l'« Estimation de biomasse halieutique des bancs du Geyser, de la Zélée et de l'Iris ».

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	juin-13	117,5	0,3%	0,9%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	avr.-13	7 417	-2,2%	-10,9%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles mars-13	27 127	22,5%	18,1%
	(hors hydrocarbures)	cumulées mars-13	78 097	53,2%	17,2%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles mars-13	349	43,9%	-17,5%
		cumulées mars-13	920	61,1%	12,2%
	Taux de couverture	mensuel mars-13	1,29%	0,19 pt	-0,56 pt
		cumulé mars-13	1,18%	0,06 pt	-0,29 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels juil.-13	414	27,4%	-32,4%
		cumulés juil.-13	2 753	-	1,4%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels juil.-13	34 477	48,4%	4,2%
		cumulés juil.-13	161 847	-	3,7%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels juil.-13	54,3	65,5%	24,5%
	(départs)	cumulés juil.-13	223,6	-	6,4%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles mars-13	10 462	332029,1%	105,4%
		cumulées mars-13	20 611	-	4,1%
Électricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)	mars-13	39 470	-0,1%	2,8%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée mars-13	64 392	-	4,6%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle mars-13	10 059	5,9%	5,3%
		cumulée mars-13	29 550	-	5,5%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :				
	- en tonnes	mensuelles mars-13	7,5	-	-
		cumulées mars-13	13,6	-	-
	- en milliers euros	mensuelles mars-13	48,9	205,5%	-
		cumulées mars-13	108,1	-	-

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	0,50%	date d'effet	08/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal		1,00%		08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt		0,00%		08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

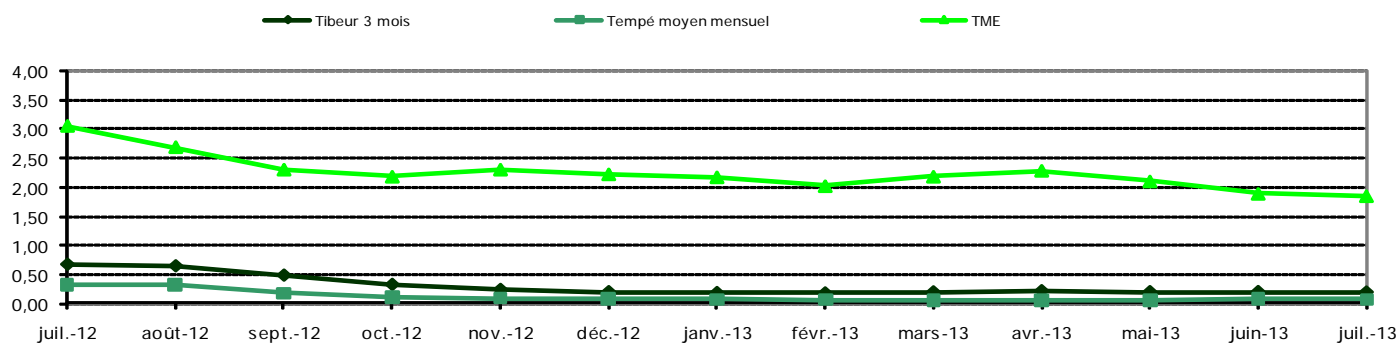
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Juillet 2013)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0819%	0,0784%	0,0947%	0,0931%	0,1250%	0,2210%	0,3350%	0,5250%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
1,90%	1,86%	2,26%	2,31%	2,10%	2,06%	2,46%	2,51%

Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,23%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,99%
Prêts à taux variable	4,68%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,63%
Prêts-relais	5,44%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,01%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,09%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,40%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	15,77%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,05%	Découverts en compte (1)	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

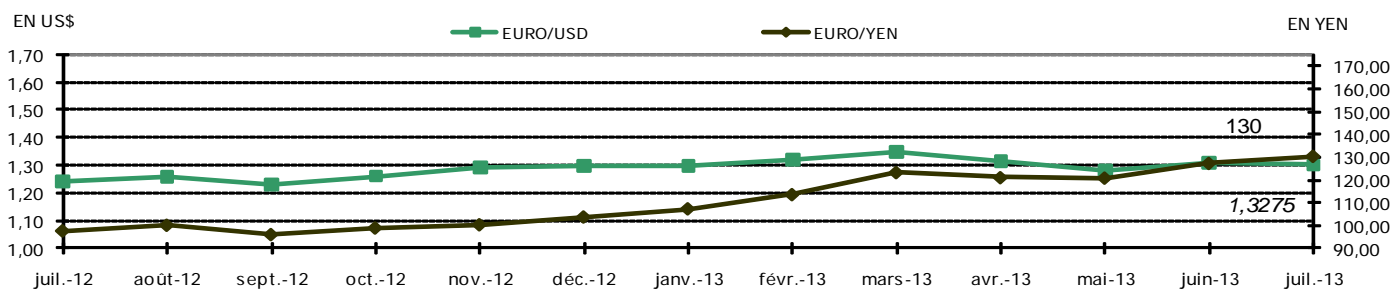
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0740	EURO/SRD (Surinam)	4,3899
EURO/JPY (Japon)	130,0000	EURO/BWP (Botswana)	11,37480	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3812
EURO/CAD (Canada)	1,3669	EURO/SCR (Seychelles)	15,94880	EURO/DOP (Rép. Dom.)	55,7853
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87350	EURO/MUR (Maurice)	41,0392	EURO/BBD (La Barbade)	2,6606
EURO/SGD (Singapour)	1,6899	EURO/BRL (Brésil)	3,0330	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,5337
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2946	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,3703	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2910,5726	EURO/XCD (Dominique)	3,5918	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 MAMOUZOU

Achévé d'imprimer le 16 août 2013 - Dépôt légal : août 2013 - ISSN 1240 - 280X